

## Un guichet unique en ligne balaie les procédures administratives relatives au scolaire et périscolaire

En créant l'Espace famille en ligne, Grand Auch-Coeur de Gascogne réalise un projet innovant pour les parents dont les enfants sont accueillis par les pôles Enfance, jeunesse et petite enfance



Un guichet unique en ligne balaie les procédures administratives relatives au scolaire et périscolaire

C'est fait, le président du Grand Auch- Cœur de Gascogne, Pascal Mercier, lors d'un point presse vient de confirmer que le projet qui était latent depuis plusieurs années vient de voir le jour. « C'est très important pour nous, révèle-t-il, car avec cette création de l'espace famille en ligne cela facilitera pour les familles leurs démarches concernant les activités de leurs enfants de 3 à 17 ans. Cela reflète notre volonté d'être au plus près des pôles Enfance, jeunesse et petite enfance, auxquels nous consacrons un budget de 5 millions d'euros ».

Fini donc les procédures administratives pour les quelques 2 000 familles concernées, celles-ci se feront dorénavant sur le site internet de l'agglomération [www.grandauch.com](http://www.grandauch.com) ou celui de la ville d'Auch [www.mairie-auch.fr](http://www.mairie-auch.fr) . Un lien direct (identifiant) sera adressé par le service Éducation, de l'enfance à la jeunesse pour l'enfant qui est déjà identifié. Par contre les parents doivent prendre contact avec le service, par mail ou téléphone, pour recevoir ce lien direct si leur enfant n'a jamais été inscrit. Pour cela appeler le 05 62 61 42 60 ou [enfance.jeunesse@grandauch.fr](mailto:enfance.jeunesse@grandauch.fr)

Concrètement l'espace famille permettra aux parents d'effectuer leurs démarches d'inscription, d'effectuer les réservations pour certaines activités, d'obtenir un suivi des consommations relatives aux activités fréquentées par les enfants en ayant la possibilité de simuler les tarifs en amont, d'obtenir un suivi et un archivage des factures, d'effectuer un paiement en ligne, de justifier une absence de son enfant et « de signaler, c'est très important, un changement de situation familiale », précise Sandrine Brossard, chargé du projet Espace famille.

Cet espace famille concerne pour 2021 les enfants de 3 à 17 ans, pour les enfants de moins de 3 ans ce sera pour 2022.